

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation des conseils scolaires participant aux projets **Destination réussite** (région du Sud), **Apprentissage hybride**, **Appui en tout temps** et **S'unir pour réussir**

**EXPÉDITRICE :** Ginette Plourde, directrice  
Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

**DATE :** Le 29 septembre 2010

**OBJET :** Colloque « Se brancher pour la réussite des élèves »

---

Le Ministère de l'Éducation est fier de collaborer avec le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario pour la tenue du colloque « Se brancher pour la réussite des élèves » qui se tiendra les 9 et 10 novembre 2010 à l'hôtel Sheraton Toronto Airport. Ce colloque s'insère dans le cadre des initiatives ministérielles **Destination réussite** et **Apprentissage électronique en Ontario**.

Les participantes et participants auront l'occasion au cours de ce colloque de choisir parmi une vingtaine d'ateliers afin d'être renseignés et sensibilisés aux avantages pédagogiques liés à l'utilisation des TICs en salle de classe, en vue d'un alignement de tous les projets liés aux deux initiatives.

Le colloque permettra plus spécifiquement :

- d'avoir des échanges pédagogiques et didactiques pour faire valoir les nouveautés et les tendances en matière d'intégration efficace des technologies éducatives
- d'avoir des séances de travail visant la réussite des élèves et la réduction des écarts
- de s'initier au Système de gestion de l'apprentissage (SGA) et à l'utilisation des cours en ligne en salle de classe régulière
- de se familiariser avec certains logiciels acquis par la province (CCPALO)
- de favoriser l'utilisation de la BRÉO
- de participer aux Communautés d'apprentissage de l'Ontario (C@O)
- de présenter des outils pour permettre le réseautage entre les écoles et les conseils scolaires
- de prendre connaissance d'activités pédagogiques réalisées à l'aide du tableau blanc interactif (TBI) et de s'initier à plusieurs autres types de ressources en ligne.

Afin de continuer à appuyer les conseils scolaires dans leurs efforts pour accroître la capacité du personnel enseignant à utiliser les TICs et les technologies éducatives en vue de la réussite des élèves, le Ministère invite les conseils scolaires à envoyer :

- le personnel enseignant des écoles participantes au projet **Destination réussite** de la région du Sud (4 personnes par école) ainsi que les Leaders PARÉ des conseils du Sud
- le personnel enseignant et la direction des écoles impliquées pour la première fois (2010-2011) dans les projets : Apprentissage hybride (8 personnes par conseil), Appui en tout temps (6 personnes par conseil), S'unir pour réussir (6 personnes par conseil).

De plus, le Ministère invite les conseils scolaires à désigner 5 personnes additionnelles parmi les choix suivants :

- personnel enseignant impliqué dans la 2<sup>e</sup> année des projets **Apprentissage hybride** et **Appui en tout temps** débutés dans l'année scolaire 2009-10
- personnel enseignant impliqué dans la troisième année du projet pilote **Appui en tout temps** débuté dans l'année scolaire 2008-09
- une enseignante ou un enseignant du cycle intermédiaire (7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année)
- une enseignante ou un enseignant du cycle intermédiaire (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année)
- une conseillère ou un conseiller pédagogique responsable d'un des trois projets pilotes en AÉO
- la personne responsable de l'apprentissage électronique au sein du conseil
- la direction des services informatiques des conseils

Toutes les personnes participant à ce colloque devront apporter un ordinateur portable.

Chaque conseil scolaire doit faire parvenir à Marie Pier Pelland par courriel [mpelland@lecle.com](mailto:mpelland@lecle.com), ou par télécopieur au 613 747-7277, **avant le vendredi 15 octobre 2010**, la liste des personnes participantes déléguées en utilisant le gabarit en annexe A. Le CLÉ communiquera par courriel avec chaque participante et participant confirmant son inscription et l'invitant à sélectionner ses ateliers.

Les participantes et les participants délégués par le conseil seront responsables de réserver leur chambre au Sheraton Toronto Airport, 801 Dixon Rd, Toronto, Ontario, M9W 1J5 (416) 675-6100 ou 1-866-962-7058, **au plus tard le dimanche 17 octobre**, date limite à laquelle un bloc de chambres a été réservé au tarif ministériel de 154 \$.

Les séances de rencontre durant les deux jours débuteront à **8 h 30** pour se terminer vers **16 h 30** la première journée et à **15 h 30** la deuxième journée. Les petits déjeuners seront servis sur place à compter de **7 h 30**. Les déjeuners seront aussi servis sur place.

Les frais de suppléance seront remboursés au besoin selon le taux ministériel de 175 \$ par jour. Les dépenses de voyage, y compris l'hébergement (au besoin) seront remboursées conformément aux lignes directrices du Ministère, précisées à l'annexe B. À la suite de la rencontre, les participantes et participants devront présenter leur demande de remboursement à leur conseil scolaire respectif selon la procédure habituelle.

Chaque conseil scolaire devra soumettre, au plus tard, trente (30) jours après la rencontre, une seule demande de remboursement au Ministère en faisant parvenir une facture accompagnée des formulaires de remboursement des participantes et participants et des pièces justificatives à l'attention de :

Linda Jolivet, adjointe administrative  
 Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française  
 Ministère de l'Éducation  
 1570, chemin Walkley  
 Ottawa (Ontario)  
 K1V 6P5  
 613-733-6158

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Clayre Bertrand, agente d'éducation, au 613-733-6629, ou par courriel à [clayre.bertrand@ontario.ca](mailto:clayre.bertrand@ontario.ca) ou avec Madeleine Hurtubise, agente d'éducation, au 613-733-6083, ou par courriel à [madeleine.hurtubise@ontario.ca](mailto:madeleine.hurtubise@ontario.ca)

Nous vous vous remercions de votre participation.

La directrice,

Ginette Plourde

- p. j. : Annexe A : Formulaire des personnes déléguées  
Annexe B : Information sur le remboursement des frais de voyage
  
- c. c. Chefs des bureaux régionaux  
Nicole Cadieux, directrice, Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario  
Leaders PARÉ  
Lillian Patry, Centre Jules-Léger

## ANNEXE B

### INFORMATION AU SUJET DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VOYAGE

#### Dépenses autorisées :

Les frais de voyage liés à la séance de formation seront remboursés selon les critères suivants :

- Aller-retour (0,40 \$ par kilomètre dans le sud et 0,41 \$ dans le nord) ou le déplacement par train ou par avion en obtenant le tarif le plus économique.

VOYAGE DE...	À...	NORD...	SUD...	TOTAL (sens unique)
North Bay	Toronto	130 km	230 km	360 km
Sudbury	Toronto	189 km	200 km	389 km
Sudbury	Ottawa	340 km	156 km	496 km

- Les coûts pour le taxi et le stationnement des voitures seront remboursés. Joindre un reçu pour toute dépense.
- Lorsque le trajet ne dépasse pas 200 kilomètres aller-retour, les frais de déplacement seront remboursés (0,40 \$ par kilomètre dans le sud et 0,41 \$ dans le nord) pour le trajet entre le lieu de travail habituel (p. ex., l'école, le conseil scolaire) et l'endroit où se déroule le colloque.
- Lorsque le trajet dépasse 200 kilomètres aller-retour, les frais d'hébergement seront couverts par le Ministère.
- Les coûts pour appel téléphonique, Internet, divertissement, ou consommation ajoutés à la note de la chambre d'hôtel ne seront pas remboursés. Il est à noter que la participante ou le participant devra fournir un numéro de carte de crédit afin de réserver sa chambre et de garantir ces coûts.
- Si vous choisissez de loger chez une connaissance plutôt qu'à l'hôtel, vous pouvez demander un remboursement maximum de 30 \$ la nuit, dans la colonne réservée à l'hébergement.
- Les repas seront remboursés jusqu'à l'occurrence du total des frais admissibles : 8,75 \$ pour le petit-déjeuner; 11,25 \$ pour le déjeuner et 20 \$ pour le dîner. Les frais de repas ne s'appliquent pas lorsque le repas est fourni gratuitement aux personnes assistant à la réunion. Vous devez soumettre les reçus des repas.
- L'allocation pour la suppléance des enseignantes et des enseignants est limitée au montant de 175 \$ par jour par personne.

L'admissibilité à ces remboursements sera assujettie à la présence de la participante ou du participant au colloque.